

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 30 janvier 2019 à 20h00, à la salle du Conseil situé au 2590, rue Principale, à Saint-Édouard-de-Lotbinière.

Sont présent :

- M. Patrice Lemay, conseiller n° 1
- M. Sébastien Leclerc, conseiller n° 2
- M. André Leclerc, conseiller n° 3
- Mme Lina Trépanier, conseiller n° 4
- M. André Poulin, conseiller n° 5
- M. Marco Leclerc, conseiller n° 6

Absent lors de cette séance :

Tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire, Denise Poulin.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Est également présente, Madame Myriam Péquignot, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

1. MOT DE BIENVENUE OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Denise Poulin déclare ouverte la séance ordinaire du 30 janvier 2019 à 20h00.

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Fonds de roulement – modification de l'implantation de la dette relative à :
  - 3.1 Achat du tracteur à pelouse Kubota
  - 3.2 Achat du camion Silverado
  - 3.3 Remplacement logiciel et automate de la station de pompage
4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019
5. Avis de motion et présentation du règlement # 2019-002 fixant les taux de taxation et les tarifs des compensations pour services municipaux de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière pour l'exercice financier 2019
6. Période de questions aux contribuables
7. Levée de la séance

Il est proposé par M. Marco Leclerc  
Et il est résolu,

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du mercredi 30 janvier 2019 tel que présenté.

3. FONDS DE ROULEMENT – MODIFICATION DE L'IMPUTATION DE LA DETTE RELATIVE À :

3.1 Achat du tracteur à pelouse Kubota

**CONSIDÉRANT** l'autorisation d'achat du tracteur à pelouse Kubota en mars 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense au montant de 22 828.32 \$ a été imputée au fonds de roulement 2016, remboursable sur une période de 5 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le solde de la dette à payer sur cet achat est de 9 131.34 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la taxe générale spéciale pour le service de la dette de l'exercice financier 2019 permet la clôture de cette dette ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette opération permet de libérer le fonds de roulement pour des dépenses nécessaires imprévues ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette opération permettra le remboursement de cette dette sur une période réduite de 4 ans au lieu des 5 ans initialement prévus ;

Il est proposé par M. Sébastien Leclerc

Appuyé par M. Patrice Lemay

Et il est résolu,

**QUE** la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière impute le remboursement final de la dette relative à l'achat du tracteur à pelouse Kubota sur la taxe générale spéciale pour le service de la dette de l'exercice financier 2019.

19-01-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2 Achat du camion Silverado

**CONSIDÉRANT** l'autorisation d'achat du camion Silverado en avril 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense au montant de 31 107.80 \$ a été imputée au fonds de roulement 2017, remboursable sur une période de 5 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le solde de la dette à payer sur cet achat est de 18 664.68 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la taxe générale spéciale pour le service de la dette de l'exercice financier 2019 permet la clôture de cette dette ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette opération permet de libérer le fonds de roulement pour des dépenses nécessaires imprévues ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette opération permettra le remboursement de cette dette sur une période réduite de 4 ans au lieu des 5 ans initialement prévus ;

Il est proposé par M. André Leclerc

Appuyé par M. André Poulin

Et il est résolu,

**QUE** la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière impute le remboursement final de la dette relative à l'achat du camion Silverado sur la taxe générale spéciale pour le service de la dette de l'exercice financier 2019.

20-01-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 3.3 Remplacement logiciel et automate de la station de pompage

**CONSIDÉRANT** l'autorisation du remplacement du logiciel et de l'automate de la station de pompage en février 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense au montant de 21 601.18 \$ a été imputée au fonds de roulement 2017, remboursable sur une période de 5 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le solde de la dette à payer sur cet achat est de 12 960.78 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la taxe générale spéciale pour le service de la dette de l'exercice financier 2019 permet la clôture de cette dette ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette opération permet de libérer le fonds de roulement pour des dépenses nécessaires imprévues ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette opération permettra le remboursement de cette dette sur une période réduite de 4 ans au lieu des 5 ans initialement prévus ;

Il est proposé par Mme Lina Trépanier  
Appuyé par M. André Leclerc  
Et il est résolu,

**QUE** la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière impute le remboursement final de la dette relative au remplacement du logiciel et de l'automate de la station de pompage sur la taxe générale spéciale pour le service de la dette de l'exercice financier 2019.

21-01-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont terminé l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2019.

Il est proposé par M. André Poulin  
Appuyé par M. Patrice Lemay  
Et il est résolu,

**QUE** le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour les activités de fonctionnement, pour l'exercice financier 2019 composées comme suit :

---

<b>DÉPENSES :</b>	
Administration générale	458 990\$
Sécurité publique	248 835\$
Transport routier	425 662\$
Hygiène du milieu	332 759\$
Santé et bien-être	34 078\$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	51 979\$
Loisirs et culture – activités récréatives	145 335\$
Loisirs et culture – activités culturelles	14 050\$
Frais de financement -intérêts	107 610\$
Total des dépenses avant affectations	1 819 298\$
Affectations – remboursement en capital et autres	335 830\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	<b>2 155 128\$</b>

---

<b>REVENUS :</b>	
Taxes (valeur foncière, service de la dette, services municipaux, intérêts sur arrérages)	2 002 940\$
Tenant lieu de taxes	20 000\$
Transferts	16 643\$
Services rendus	69 505\$
Impositions de droits	46 040\$
Autres revenus	0\$
Appropriation surplus	0\$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 155 128\$</b>

### DESCRIPTION SOMMAIRE DES POSTES DE DÉPENSES

#### **Administration générale :**

- ▀ Ce poste inclut tout ce qui touche la gestion financière et administrative, les vérificateurs, les déductions à la source, les assurances, l'hôtel de ville (électricité, téléphone), etc.

#### **Sécurité publique :**

- ▀ Contribution au financement des services de la Sûreté du Québec, la lutte contre les incendies, etc.

#### **Transport routier :**

- ▀ Entretien du réseau routier (été-hiver) incluant l'éclairage de rues et le transport adapté.

#### **Hygiène du milieu :**

- ▀ Eau potable, eaux usées, matières résiduelles, etc.

#### **Urbanisme et mise en valeur du territoire :**

- ▀ Schéma d'aménagement, quote-part MRC, CLD, etc.

#### **Loisirs et culture (activités récréatives et culturelles) :**

- ▀ Service des loisirs (chalet des loisirs, terrain de jeux, patinoire),
- ▀ Activités culturelles (Bibliothèque A-Lachance) etc.

### DESCRIPTION SOMMAIRE DES POSTES DE REVENUS

#### **Taxes sur la valeur foncière :**

- ▀ Inclus l'ensemble des taxes foncières, de service et de remboursement de la dette.

#### **Tenant lieu de taxes :**

- ▀ Montant versé par le gouvernement en compensation de taxes pour les écoles, les terres publiques.

#### **Transferts :**

- ▀ Ensemble des subventions, compensation, redevances des matières résiduelles, etc.

#### **Autres services rendus :**

- ▀ Ensemble des revenus bruts provenant de la location de la salle paroissiale, du chalet des loisirs, de l'organisation d'activités récréatives telles que terrain de jeux, etc.

#### **Impositions de droits :**

- ▀ Inclus les licences et permis, droits de mutation immobilière, droits sur les carrières et sablières, amendes, intérêts, etc.

**Autres revenus :**

- Inclus tous montant perçus provenant de la vente de terrains municipaux, etc.

**Appropriation du surplus :**

- Provient du surplus accumulé, afin d'équilibrer le budget.

QUE le document explicatif de ces prévisions budgétaires soit publié dans la prochaine édition du journal municipal « Le Bavard » et ce, au lieu d'une distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

22-01-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # 2019-002 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET LES TARIFS DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Il est proposé par André Leclerc  
Appuyé par M. André Poulin  
Et il est résolu,

DE DONNER avis de motion et D'EFFECTUER la présentation du règlement # 2019-002 fixant les taux de taxation et les tarifs des compensations pour services municipaux de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière pour l'exercice financier 2019.

23-01-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h20, il est proposé par M. Marco Leclerc et est résolu, de lever la séance.

24-01-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

Denise Poulin, Maire

---

Myriam Péquignot, directrice général et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

**Myriam Péquignot, directrice générale et secrétaire-trésorière**

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

**Denise Poulin, Maire**